

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 852

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, après le mot :

« aggravation »,

insérer le mot :

« fatale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli vise à ajouter un garde-fou.